

Vendredi 8 novembre 2013



CRÉTEIL

Clic-écoles n° 08 du 15 novembre 2013

Pour contacter les militants du département :

94@sgen.cfdt.fr ou 93@sgen.cfdt.fr

Site de l'académie de Créteil :

<http://sgencreteil.ouvaton.org/>



CRÉTEIL



Développement durable : Nous remercions les directeurs de bien vouloir faire suivre ce CLIC écoles dans les boîtes électroniques des collègues qui le souhaitent pour éviter un surplus de tirages papier. Pensez environnement ! N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.

Sommaire

- [La cohérence syndicale....](#)
- [Carrière](#) : **mutations interdépartementales**
- [ISAE](#) : Prime de 200€
- Colloque de l'Iréa-Sgen-CFDT
- [J'adhère !](#)

La cohérence syndicale par temps de tempête

**Le Sgen-CFDT ne s'associe pas à la journée de mobilisation d'aujourd'hui.
Pour certains, c'est scandaleux, pour nous c'est cohérent !**

Notre position est difficile car les personnels veulent du changement et constatent que celui-ci tarde. Ils s'inquiètent de voir leurs conditions de travail se détériorer. Nous regrettons une communication trop souvent désastreuse de la part du ministère et un manque cruel de courage et d'audace sur le calendrier annuel.

Nous continuons à proposer une réforme plus équilibrée sur l'ensemble de l'année mais nous refusons de nous inscrire dans un rejet qui validerait la situation actuelle.

Le Sgen-CFDT est favorable à l'allègement de la journée scolaire et à l'étalement du calendrier. Le Sgen-CFDT, comme tous les autres syndicats, s'était opposé à la réforme Darcos de 2008 et n'accepte pas un retour pur et simple à une situation qu'il avait dénoncé !

Si la mise en œuvre concentre toutes les difficultés actuelles, la réforme reste nécessaire !
Ne laissons pas croire que réformer est impossible.

Ce qui nous scandalise, c'est que les commanditaires du mouvement d'aujourd'hui ont appelé au changement en signant l'appel de Bobigny.

Rappel, voici un extrait de l'appel de Bobigny signé par le Sgen et par la FSU, le SNUipp et l'UNSA :

"Pour améliorer les rythmes de vie et de travail des enfants et des jeunes, très rapidement il faut un cadre national, décliné dans les projets éducatifs de territoire et les projets éducatifs d'établissement. Il doit prendre en compte les préconisations de l'Académie de médecine à propos de l'école primaire.

Il faut donc alléger la journée et adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages, alterner et équilibrer dans la journée les différentes formes de regroupement, les différentes activités et disciplines, les formes de travail, garantir la pause méridienne, ***refuser la semaine actuelle de 4 jours et prioriser un rythme annuel alternant 7 semaines scolaires et 2 semaines complètes de vacances intermédiaires,*** définir un volume annuel d'heures d'enseignement.

Ce cadre national doit préconiser l'articulation des temps éducatifs et sociaux, leur mise en cohérence et la coopération éducative de tous. La conférence nationale sur les

Vendredi 8 novembre 2013

rythmes, convoquée par le Ministère à l'initiative de partenaires des Assises, doit commencer par acter ce cadre national pour ne pas reporter les premières décisions. Elle doit permettre ensuite de travailler avec tous les acteurs concernés pour dépasser les conflits d'intérêts et définir les moyens de sa mise en oeuvre."

Nous assistons à un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités. Le vrai changement ne réside pas dans le fait de passer de 4 à 4,5 jours, mais bien dans le fait que la responsabilité des collectivités est engagée en terme éducatif, entendez en terme d'occupation intelligente des enfants en dehors du temps scolaire !

Il y a ouvertement une confusion entre le temps de l'élève et le temps de l'enfant.

Ce dernier ne relève pas de la seule responsabilité des enseignants.

Pas étonnant que les maires râlent ! Certaines inquiétudes sont mêmes valables et compréhensibles. Mais ces crispations ne doivent pas justifier l'immobilisme.

La grève en chiffres : 23 % au niveau national, nous attendons les chiffres pour l'académie !

Infos locales

- ▶ Les vacances de Toussaint ont duré 2 semaines. **Mais il faudra « rattraper » une journée** :
 - **pour les écoles à 4,5 jours** : mercredi 13 novembre après-midi **et** mercredi 11 juin après-midi
 - **pour les écoles à 4 jours** (Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis sauf 5 villes) : **mercredi 11 juin 2014** toute la journée (semaine du lundi Pentecôte)(circulaire de la Rectrice datée du 30 septembre 2013)

▶ **Accès à la hors classe 2013 pour le 94** : [Liste des agents promus](#)

▶ **Affectation des instituteurs et des PE sur poste adapté de courte durée (PACD) ou de longue durée (PALD)** : Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 22 novembre 2013

Carrières, vie administrative, salaires, ...

▶ **Mutations Interdépartementales 2013** : Vous souhaitez changer de département à la rentrée 2014 ? Le serveur SIAM a ouvert **jeudi 14 novembre** (12h) et fermera **mardi 03 décembre 2013** à 12h.

Pensez à faire une fiche « Sgen+ » pour que nous puissions suivre votre dossier.
[Sgen+ : un outil performant à votre service](#)

▶ **Nouveautés** : Deux niveaux de bonification handicap : 100 pts ou 800 pts.

Une bonification forfaitaire de 80 pts pour séparation de conjoints dès lors que la résidence professionnelle du conjoint est dans une académie non-limitrophe au département d'exercice du PE/institut.

▶ [Aller sur Sgen+](#)

▶ [Lire le B.O.](#)

▶ **Guide permutations 2014 en ligne sur notre site de créteil pour tout savoir sur le mouvement.** Pour l'obtenir gratuitement : creteil@sgen.cfdt.fr

Les militants du Sgen-CFDT sont là pour répondre à vos questions :

Pour le 94 : 01.43.99.12.40 et 94@sgen.cfdt.fr

Pour le 93 : 01.48.96.35.24 (ou 25) et 93@sgen.cfdt.fr

Vendredi 8 novembre 2013

A partir du 12 novembre et jusqu'au 3 décembre à 12h vous pouvez également obtenir des informations sur les mutations via un numéro du ministère : 0800 970 018

Après le 3 décembre c'est la cellule mouvement du DSDEN qui s'occupe du dossier et peut vous informer.

► Prime de 200 € (... ou presque...), Noël avant l'heure? Ne boudons pas notre plaisir !

C'est sur la paie de novembre que le 1^{er} versement ISAE (Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves) sera versé... le 2^{ème} versement, en mai-juin 2014.

Suite à la signature (du Sgen-CFDT et de l'Unsa Education) du protocole d'accord sur les mesures catégorielles, cette prime de 400 € sera versée aux enseignants du 1^{er} degré (à l'exception des conseillers pédagogiques et les collègues qui travaillent dans le 2nd degré: SEGPA...).

Les interventions syndicales à ce sujet sont toujours d'actualité !!

Les collègues à temps partiel toucheront la prime au prorata de leur quotité de travail.

Par contre, cette indemnité reste soumise aux autres prélèvements comme l'ensemble des autres rémunérations: RAFP 5% (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique), CSG 7,5% de 97% des revenus brut, CRDS 0,5% de 97% des revenus brut, Contribution Solidarité 1% de la rémunération totale... **soit environ 14% de prélèvement au total sur cette indemnité. Il faut donc compter environ 172 euros net sur les 200 versés!**

Pas de surprise pour ces prélèvements, ils sont tout à fait réglementaires...

P.S: il s'agit d'un "effort" budgétaire de 128 millions d'€ cette année!

Informations éducatives et pédagogiques

► Colloque de l'Iréa-Sgen-CFDT les 28 et 29/11 : Réussir le changement, des incontournables ?

- **le jeudi 28 novembre**, à l'auditorium de la Mairie de Paris et
- **le vendredi 29 novembre**, au CNAM à Paris

Programme et inscription